



À La Tuque... ON SORT NOS VIDANGES !

Traduction :
Trier les ordures et le recyclage

Afin de protéger l'environnement et d'offrir un milieu sain et agréable, les citoyens sont appelés à trier les déchets avant de les mettre à la poubelle. Plusieurs matières et objets peuvent être recyclés. Il importe de bien savoir lesquels.



QUELQUES INFORMATIONS ESSENTIELLES



ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des déchets et des matières recyclables est un service offert par la ville de La Tuque. Les déchets domestiques doivent être déposés dans les bacs roulants **VERTS** et les matières recyclables dans les bacs **BLEUS**.

Les éboueurs passent dans les rues selon le calendrier établi par la ville, que vous pouvez trouver sur le site internet de celle-ci.

[Information](#)



COMPOST

Produit par la dégradation des déchets organiques le compost domestique est nutritif pour les sols et les végétaux. Le compostage demeure un choix personnel.

Une formation gratuite est offerte par Ville de La Tuque chaque printemps. Les participants ont ensuite la possibilité de faire l'achat d'un composteur domestique à faible coût.

[Information](#)



RECYCLAGE

Afin de réduire les déchets, le recyclage est important pour les Québécois. Plusieurs matières peuvent être recyclées : le papier, le carton, certains types de verre, de plastique et de métal.

Ces matières doivent être déposées dans les bacs roulants **BLEUS**. La ville procède à la cueillette sélective, selon le calendrier établi.

[Information](#)

[Guide matières acceptées](#)



DÉCHETS ENCOMBRANTS

On désigne par ce terme les objets trop volumineux pour entrer dans le bac roulant.

La ville offre un calendrier de collectes des encombrants à dates précises. Il est toujours possible d'aller les porter soi-même au Centre de transfert des matières résiduelles, chemin des Pionniers.

Exemple : électroménagers, matelas, tapis, meubles, branches en ballots, etc.

[Information sur les collectes](#)



CENTRE DE TRANSFERT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Souvent appelé «écocentre», c'est l'endroit où les citoyens peuvent apporter directement certains produits et matériaux qui ne peuvent pas être jetés avec les ordures ménagères. Ce service est gratuit pour les contribuables de l'agglomération de La Tuque.

1220 ch. Des Pionniers, La Tuque,
819 523-6928

[Information](#)



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Les RDD sont les résidus de nombreux produits dangereux à usage domestique courant. Ces substances sont dangereuses et doivent être traitées convenablement. Il ne faut surtout pas les jeter dans les toilettes ou dans les poubelles.

Exemple : les huiles usées, filtres, peintures, batteries, solvants, pesticides, produits de nettoyage acides ou caustiques, médicaments, piles sèches, colles, etc.

[Information](#)



APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Les cellulaires, piles, appareils électroniques ou informatiques désuets, etc. ne doivent pas être mis aux poubelles. Pour vous en débarrasser, vous devez les apporter à la Coopérative de solidarité ETC.

450, rue St-Louis, La Tuque
819 523-2707

[Recycler mes électroniques](#)



PILES

On trouve aussi des boîtes de récupération des piles à l'hôtel de ville, à la bibliothèque municipale, dans les pharmacies, au magasin Canadian Tire.

[Information](#)

ICITTE ON PARLE DE MÊME !

- Pompe
- Scrap
- Vidanges
- Batterie
- Cochonnerie